



EPU 21 – 20 janvier 2015

Recommandations présentées par le Canada pour l'EPU de la Guinée

Question

En 2010, la Guinée a accepté d'adopter un mécanisme transparent, indépendant et impartial pour rendre justice aux victimes de meurtres et viols lors des événements du 28 septembre 2009, incluant la poursuite en justice des responsables de violations flagrantes des droits de la personne en conformité avec les normes internationales. La délégation de la Guinée pourrait-elle nous informer sur l'état actuel du tribunal spécial pour ces crimes et pourquoi les coupables n'ont toujours pas comparu devant la justice ?

Recommandations

Le Canada recommande que la Guinée :

1. Prenne des mesures pour prévenir le mariage des enfants, le mariage précoce et le mariage forcé, incluant par des campagnes éducatives et de plaidoyer pour faire appliquer la législation existante.
2. Prenne des mesures pour assurer l'autonomie du système judiciaire par rapport à l'exécutif afin d'assurer que la lutte contre la corruption et l'amélioration de la reddition de comptes puissent se poursuivre.
3. Poursuive en justice les agresseurs des forces de sécurité qui ont commis des violences contre des manifestants et membres de l'opposition, tout en fournissant des ressources adéquates pour appuyer des investigations impartiales, tout en respectant les lois internationales ayant trait aux droits de la personne.

Observations

Nous félicitons la Guinée pour le progrès important accompli en ce qui a trait aux droits de la personne depuis le dernier EPU en 2010, notamment à travers un processus de transition démocratique légitime.

Néanmoins, nous sommes préoccupés par les rapports de représailles contre les membres de l'opposition et de la presse. Nous soulignons l'importance pour le gouvernement d'adopter des mesures pour protéger la liberté d'expression et de rassemblement en paix et sécurité, conformément à la constitution guinéenne.